



STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE 2017-2025



Municipalité des
Îles-de-la-Madeleine

MOT DU MAIRE

Au nombre des particularités qui distinguent les Îles-de-la-Madeleine des territoires environnants et du Québec continental figurent sa situation énergétique. Cette spécificité est notamment caractérisée par l'éloignement, l'insularité, l'envergure du réseau autonome et la place fondamentale qu'occupe transport dans le mode de vie des résidents et dans l'économie madelinienne.

Au moment de lancer cette stratégie, la Communauté maritime travaille déjà activement à la planification de son avenir énergétique en collaborant notamment à l'implantation d'éoliennes sur le territoire et en se dotant d'un plan de réduction des gaz à effet de serre. Toutefois, nous croyons que le temps est venu pour notre collectivité de véritablement prendre en main notre avenir énergétique. Ainsi, nous croyons que nous avons le devoir de contribuer à l'effort global de réduction des gaz à effet de serre de la planète et, ainsi, commencer notre adaptation aux changements climatiques dont l'archipel subit déjà les conséquences.

Le lancement de stratégie nous permettra, pour les années à venir, de guider nos choix individuels et collectifs en matière d'énergie, et ce, pour atteindre les objectifs suivants :

- ✓ Garantir notre approvisionnement et atteindre une plus grande autonomie énergétique
- ✓ Réduire notre empreinte énergétique
- ✓ Assurer des conditions de développement socioéconomique favorables

Les défis sont certes grands, mais ont pour égal les opportunités liées au secteur énergétique. Ce secteur constitue une occasion d'innover, d'ouvrir de nouveaux créneaux économiques et d'assurer le développement durable de notre collectivité. Par ailleurs, le soutien de la société d'État Hydro-Québec et du gouvernement du Québec seront essentiels au succès de la démarche. Nous sommes persuadés que les objectifs de la Communauté maritime sont véritablement alignés avec ceux privilégiés par Hydro-Québec et le gouvernement dans leur planification et leur politique énergétique. La mobilisation des citoyens, des organisations, des institutions et des entreprises du territoire constitue également une condition de réussite de cette stratégie. À ce titre, la Communauté maritime s'engage à accompagner, outiller et à dynamiser le milieu.

Nous sommes fiers de lancer la stratégie énergétique territoriale des Îles-de-la-Madeleine 2017-2025 qui s'avère la première du genre à être adoptée par une MRC, au Québec.

Nous vous invitons à être partie prenante de cette stratégie afin que nous puissions collectivement prendre en main l'avenir énergétique de notre territoire.



Jonathan Lapierre

Maire et président de la
Communauté maritime
des Îles-de-la-Madeleine

UNE DÉMARCHE CONCERTÉE

Consultation publique sur l'éolien

En 2007, la Municipalité des Îles confie le mandat à la Commission sur l'éolien de **consulter la population** madelinienne et de **formuler des recommandations** pour baliser un éventuel développement éolien

➡ + de **100 participants**, environ **20 mémoires** et un **rapport de consultation**.

Commission consultative sur les enjeux énergétiques

Créée en 2011, cette commission est composée de **citoyens bénévoles** reconnus pour leur expertise ou leur intérêt sur les questions énergétiques. Elle a le mandat de **piloter l'élaboration de la stratégie** énergétique, incluant une consultation publique, et de **conseiller la Communauté maritime**.

Consultation publique

En 2016, un document de consultation et une présentation interactive ont été élaborés, proposant un **portrait énergétique détaillé**, **9 défis**, **15 pistes de réflexion**, **20 questions** pour renseigner et outiller la population et les intervenants.

➡ **34 participants**, **12 interventions**, **14 mémoires** et un **rapport de consultation**.

Consultations ciblées

Rencontre des **distributeurs** et grands **consommateurs**

➡ **13 entreprises**, **institutions** et **organisations**

Politique énergétique du Québec 2016-2030

Le gouvernement a tenu une **consultation particulière** aux Îles-de-la-Madeleine lors de l'élaboration de la Politique énergétique du Québec 2016-2030. La population a activement participé à cette consultation et a déposé plusieurs mémoires.

Planification stratégique Hydro-Québec 2016-2020

En 2016, la Communauté maritime et Hydro-Québec ont mis en place une Table d'échange sur l'avenir de la centrale thermique aux Îles-de-la-Madeleine.



Démarche de la Communauté maritime via les travaux de la Commission consultative sur les enjeux énergétiques :

Bilan énergétique du territoire [DUNSKY,2013]

Identification des objectifs [2014]

Liste de piste d'actions [CERMIM, 2015]

Document de consultation et portrait énergétique [2016]

Consultation publique et ciblées [2016]

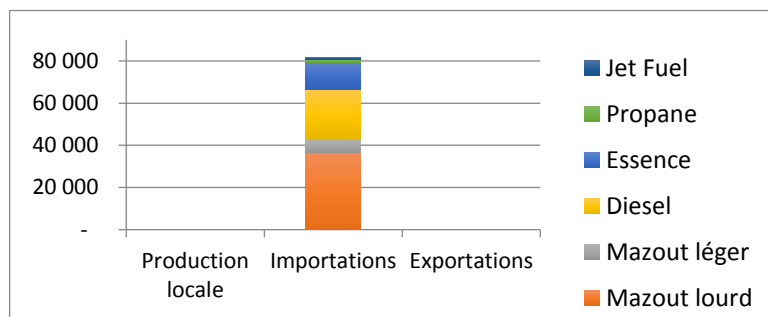
Rapport et recommandations [2017]

Lancement de la stratégie 2017-2025
Mise en oeuvre des actions 2017-2019

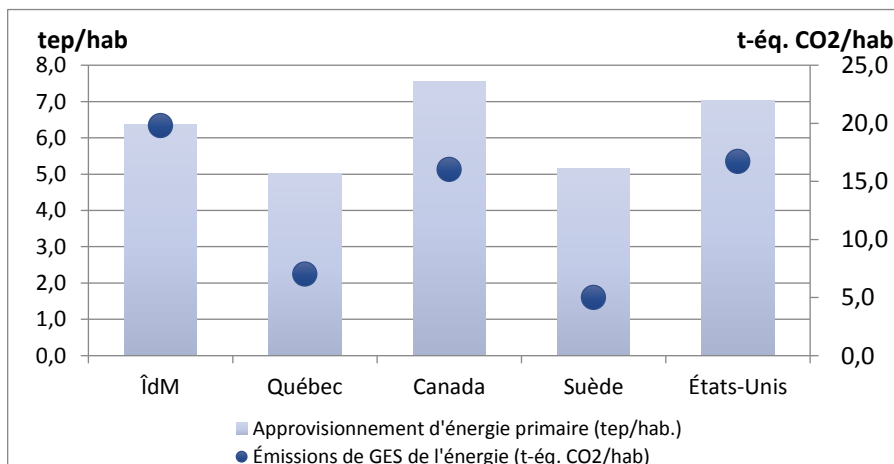
UN BILAN ÉNERGÉTIQUE À AMÉLIORER

Nous avons des besoins considérables ayant un impact important...

Chaque année, l'archipel a un **besoin énergétique de 81 000 tonnes équivalent pétrole (tep)** pour son fonctionnement. Cette énergie est **entièrement issue d'hydrocarbures importés**, des énergies non renouvelables et émettrices de GES. Outre quelques systèmes résidentiels marginaux, il n'y a **aucune production locale d'énergie**.



Le **besoin annuel** en énergie primaire d'un **Madelinot est supérieur à celui d'un Québécois**. En raison de la complète pétro dépendance du territoire, **nos émissions de GES sont toujours supérieures** à celles de nos voisins (Québec, Canada, États-Unis...).



...qui sont comblés par un réseau autonome de grande importance...

Le réseau des Îles est le réseau autonome le plus important au Québec en termes de population desservie, de puissance installée et d'émission de GES.

Près de la moitié de l'énergie importée aux Îles sert à produire de l'électricité à la centrale thermique de Cap-aux-Meules. Lors de ce processus normal de transformation, environ 60 % du contenu énergétique est dissipé dans l'air sous forme de chaleur. Autrement dit, environ le **quart de toute l'énergie importée aux Îles-de-la-Madeleine est perdu** lors de la production d'électricité. Cette centrale compte pour plus de 37 % des GES d'Hydro-Québec. **L'électricité produite aux Îles est 336 fois plus émettrice de GES que celle produite par l'hydroélectricité du Québec.**

Approvisionnement et consommation, quelle différence?

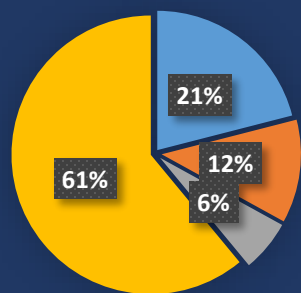
L'**approvisionnement** (énergie primaire) comprend toute l'énergie dont a besoin le territoire pour fonctionner (importations). C'est notre impact global sur la planète, et ça représentait, en 2011, 6,5 tep/hab./an.

La **consommation** (énergie finale) comprend tout ce que les utilisateurs finaux consomment dans leurs occupations quotidiennes. Ça exclut donc les pertes de transformation d'électricité. C'est l'impact de nos choix quotidiens, c'est ce sur quoi nous avons un impact direct, et ça représentait, en 2011, 4,7 tep/hab./an.

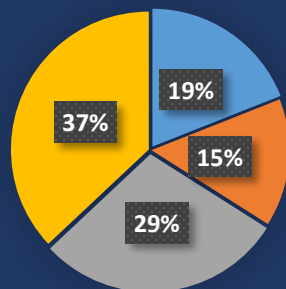
... pour une consommation fortement orientée vers le transport

Sur l'archipel, 45 % des carburants sont utilisés pour le transport, 45 % pour la production électrique à la centrale thermique et 10 % pour les installations de chauffage (mazout et propane). Les secteurs résidentiel et commercial consomment 33 % de l'énergie finale, ce qui est comparable à la moyenne québécoise. Cependant, le secteur industriel (excluant la flotte de pêche – laquelle est incluse dans le transport) a une importance 6 fois moindre aux Îles (6 %) qu'au Québec (37 %). **La consommation liée au secteur des transports est beaucoup plus importante aux Îles (61 %) qu'au Québec (37 %).**

Îles-de-la-Madeleine
4.7tep/hab.



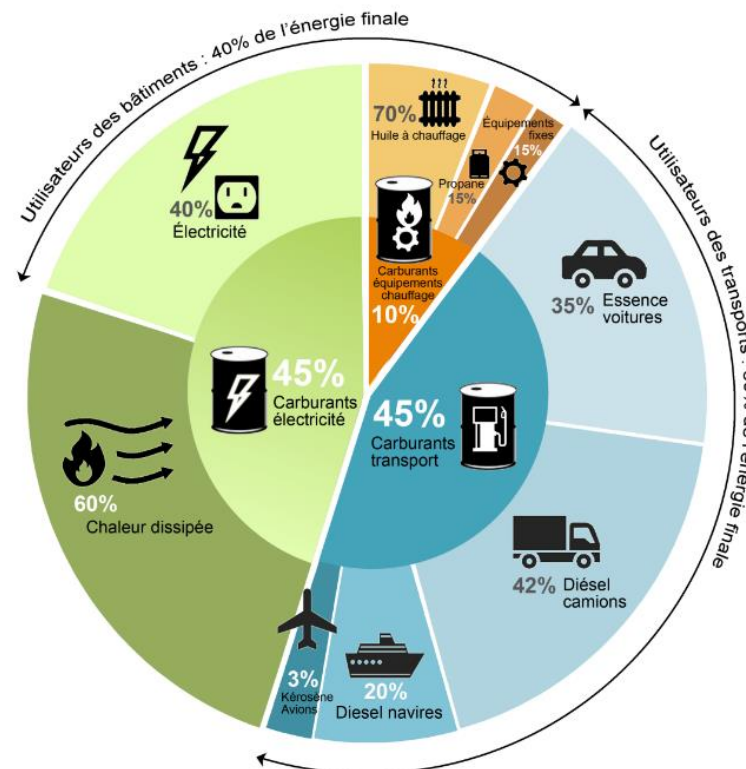
Québec
5 tep/hab



La grande part de notre consommation liée au transport reflète la dépendance de notre économie à ce secteur. **La pêche est basée sur le transport (bateaux, camionnage, exportation) et il en est de même pour le tourisme.** Notre éloignement engendre un **besoin d'importation** sur de longues distances de la part des commerces. Finalement, le grand **étalement de l'habitat** typique aux Îles ajoute une pression supplémentaire sur les demandes en carburant. Tout ceci engendre une situation où le transport a un impact **deux fois plus grand** qu'ailleurs.

Consommation annuelle d'énergie primaire et finale selon les sources d'énergie et les usages, Îles-de-la-Madeleine, 2011.

CERMIM, 2015.



Vers une amélioration de notre bilan énergétique!

L'année 2011 constitue l'année de référence pour les données du premier bilan énergétique de notre territoire. Ce portrait permet de **mesurer l'énergie nécessaire** au fonctionnement des Îles, **la quantité de gaz à effet de serre produite** ainsi que **les quantités d'énergie consommées** sur le territoire. Ces données constituent donc la situation de départ de la stratégie et indiquent **où agir**.

Avec des objectifs stratégiques, des cibles accessibles, des engagements concrets et une suite d'actions structurée, la collectivité madelinienne a tout en main pour améliorer le bilan énergétique territorial d'ici 2025.

LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Ces faits saillants et le bilan énergétique complet du territoire nous montrent qu'il y a place à une meilleure gestion de l'énergie aux Îles-de-la-Madeleine, mais surtout que le territoire a une grande marge de manœuvre pour **mettre à profit les atouts découlant de sa situation géographique particulière**. Dans le but d'améliorer ce portrait énergétique d'ici 2025, de planifier l'avenir énergétique et de saisir les opportunités de développement à ce secteur, la Communauté maritime se fixe les objectifs stratégiques suivants :

1 Garantir notre approvisionnement énergétique à moyen et long terme et atteindre une plus grande autonomie

Puisque le territoire est totalement dépendant aux énergies non renouvelables, ceci engendre une vulnérabilité. La stratégie doit permettre de rendre notre territoire plus autonome et de renforcer notre capacité à s'adapter aux changements énergétiques et climatiques dont les Îles subissent déjà les conséquences, de façon plus immédiate que la plupart des portions continentales.

2 Réduire notre empreinte énergétique

Puisque la production d'électricité au mazout fait de la centrale thermique des Îles-de-la-Madeleine un des plus importants émetteurs de gaz à effet de serre (GES) au Québec et que l'activité socioéconomique de l'archipel est liée à des secteurs particulièrement dépendants des hydrocarbures à et un mode de vie tributaire du transport, la stratégie doit permettre à la population des Îles de joindre l'effort global en vue de la réduction des GES. Elle a le devoir d'assumer ses responsabilités afin de réduire l'empreinte énergétique de son territoire.

3 Assurer des conditions de développement socioéconomique favorables

Puisque la production d'énergie aux Îles-de-la-Madeleine constitue un coût énorme pour la collectivité, le gouvernement et Hydro-Québec, la stratégie doit permettre de transformer les contraintes en opportunités économiques tout en assurant la complémentarité et la mise en valeur des activités économiques déjà existantes, et ce, pour les générations actuelles et futures.

DES CIBLES ACCESSIBLES



Afin de mesurer concrètement l'avancement de la stratégie et l'amélioration de la situation énergétique tant au niveau du territoire et que municipale au cours des années, la Communauté maritime se fixe, en fonction de ses trois objectifs, des cibles précises, mesurables et accessibles.

1. GARANTIR NOTRE APPROVISIONNEMENT ET ATTEINDRE UNE PLUS GRANDE AUTONOMIE

Territoire = **collaborer** à définir les **exigences du milieu** en matière de production d'énergie

Territoire = **diminuer** de **15 %** l'approvisionnement en **pétrole**

Territoire = **intégrer** plus de **9 MW d'énergie renouvelable** à la production locale d'électricité

Territoire = **valoriser** un maximum de la **chaleur** de la **centrale thermique**

La Communauté maritime est dotée d'un plan 2014-2019 d'actions de réduction de 12,6 % de ses GES, soit de 1 090 t Éq. CO₂. En 2016, elle avait atteint ¼ de sa cible.

2. RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE ÉNERGÉTIQUE

Territoire = **réduire** les **GES** du territoire de **15 %** (35 951 t Éq. CO₂)

Communauté maritime = **réduire** les **GES** de l'institution de **20 %** (1736 t Éq. CO₂)

Communauté maritime = **engendrer** des **économies** de **plus de 200 k\$/an** sur la facture énergétique

3. ASSURER DES CONDITIONS DE DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE FAVORABLES

Territoire = **conserver** le **nombre** et la **qualité** des **emplois** en lien avec Hydro-Québec

Territoire = **maintenir** les **retombées économiques** directes et indirectes d'Hydro-Québec

Territoire = **créer** de **nouveaux emplois** et des **opportunités économiques** en énergie

DES ENGAGEMENTS CONCRETS

En adoptant la présente Stratégie, la Communauté maritime reconnaît qu'elle a un rôle important à jouer pour contribuer à améliorer le bilan énergétique du territoire. Pour ce faire, elle compte agir en fonction de ses principaux champs d'intervention. Les pouvoirs de la Communauté maritime sont le pouvoir d'influence qu'elle dispose auprès des citoyens et de ses partenaires et les compétences qui lui sont dévolues notamment en matière de réglementation, d'aménagement du territoire et de développement économique.

La Communauté maritime manifeste donc ici son intention d'agir sur les enjeux énergétiques et aussi sa volonté de guider sa population et ses partenaires. Pour atteindre les cibles qu'elle s'est fixées, la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine prend les engagements suivants :

Engagement 1

Maintenir une gouvernance cohérente, responsable et intégrée avec les décideurs

Engagement 2

Montrer l'exemple

Engagement 3

Adapter la réglementation

Engagement 4

Outiller et dynamiser le milieu

Engagement 1 Maintenir une gouvernance cohérente, responsable et intégrée avec les décideurs

Les décisions relatives à la planification, la transition et le développement énergétique impliquent l'action cohérente d'un très grand nombre d'acteurs et de décideurs.

Puisque la Communauté maritime possède un nombre limité d'outils lui permettant d'avoir un impact majeur sur la structure de la production et de la consommation d'énergie sur le territoire, des acteurs comme Hydro-Québec et le gouvernement du Québec sont des incontournables.

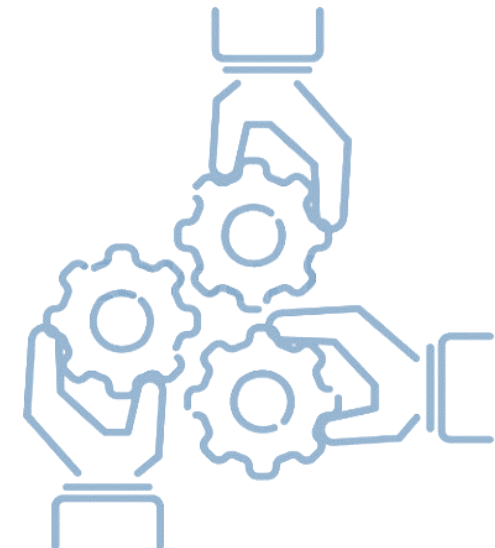
Les instruments actuels d'administration, de planification, de réglementation et de prise de décision fonctionnent souvent en vase clos. La structure décisionnelle en place implique que les décisions sont de plus en plus centralisées. Cette réalité ne favorise pas une application locale adaptée des orientations nationales et provinciales en matière d'énergie.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a adopté le décret n° 354-2016 concernant la reconnaissance du statut particulier lié au caractère insulaire et des contraintes structurelles des Îles-de-la-Madeleine. Également, Hydro-Québec collabore de plus en plus avec les intervenants des Îles-de-la-Madeleine au sujet de l'avenir énergétique de l'archipel.

Dans le contexte particulier qu'est celui des Îles-de-la-Madeleine, la Communauté maritime souhaite assumer un leadership sur les enjeux énergétiques et collaborer à définir les exigences du milieu en matière de production d'énergie.

Ainsi, la Communauté maritime favorise une gouvernance territoriale fondée sur un partenariat ouvert et éclairé entre les différentes parties prenantes. Cette méthode de gouvernance territoriale implique la nécessité d'aligner les objectifs, de partager les connaissances et les expertises, tout en laissant à chacun une part importante d'autonomie dans ses choix stratégiques.

La Communauté maritime est résolument tournée vers l'avenir et prête à jouer un rôle clé dans les défis et les opportunités liées à l'avenir énergétique du territoire. À ce titre, elle s'engage à **maintenir une gouvernance cohérente, responsable et intégrée avec les décideurs.**



Engagement 2 Montrer l'exemple

La Communauté maritime est consciente qu'elle a une grande part à jouer sur l'amélioration du bilan énergétique du territoire et sur celui de l'institution municipale.

La Communauté maritime souhaite, par sa stratégie énergétique, se donner les méthodes et les moyens pour participer elle-même activement à la réduction des gaz à effet de serre du territoire.

Par ailleurs, la Communauté maritime entend documenter ses mesures et ses avancées et les partager davantage auprès de la population et des partenaires socioéconomiques.

Elle souhaite intégrer le principe d'efficacité énergétique dans les opérations courantes afin de prendre des décisions cohérentes et éclairées en lien avec les objectifs de sa stratégie énergétique territoriale.

Ainsi, une première façon de mobiliser la population pour favoriser l'amélioration de notre bilan énergétique est, pour la Communauté maritime, d'emboîter le pas.

À ce titre, elle s'engage à **montrer l'exemple**.

Plan d'action pour la réduction des GES 2014-2019

Programme Climat municipalités

Au moment de lancer cette stratégie, la Communauté maritime travaille déjà activement à la planification de son avenir énergétique en mettant en œuvre son plan de réduction des gaz à effet de serre 2014-2019.

Quelques 34 actions envisagées sur 5 ans permettraient la déduction des émissions de 12,6 % par rapport aux émissions de 2012. Parmi les actions privilégiées :

- ✓ réduction de fréquence de collectes des matières résiduelles
- ✓ regroupement des services municipaux
- ✓ conversion de tout l'éclairage public aux DEL
- ✓ réalisation d'audits énergétiques
- ✓ installation de coupe-moteur

Au niveau collectif, la Communauté maritime souhaite réaliser 17 actions supplémentaires, par exemple en matière de transport actif et collectif.

Ainsi, les actions prévues dans ce plan de réduction de GES font partie intégrante de la stratégie énergétique territoriale laquelle permettra de découpler les efforts en lien avec la réalisation des actions prévues.



Engagement 3 Adapter la réglementation

La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine dispose d'outils en matière de réglementation qui lui permettent de fixer des règles, des normes et des critères encadrant les constructions et l'usage des bâtiments et des terrains.

Le zonage constitue un des principaux moyens utilisés pour assurer une cohérence en matière d'occupation du territoire. Il permet d'adopter des règles d'intégration architecturale et d'adapter l'implantation des bâtiments et l'utilisation du territoire en fonction du contexte local. Le Règlement de zonage prévoit notamment des dispositions concernant les systèmes d'autoproduction domestique d'énergie, des règles sur le positionnement et la fenestration ainsi que des exigences sur la taille minimale des résidences.

D'autre part, la réglementation en matière de construction permet de contrôler la durabilité des bâtiments. Le Règlement de construction peut prévoir des mesures permettant d'assurer la qualité structurale des constructions, leur solidité, leur sécurité, leur salubrité et leur fonctionnalité, en fonction des styles de vie et du climat. Cette réglementation peut promouvoir l'utilisation de pratiques et de matériaux éco-énergétiques dans la construction de nouveaux bâtiments.

Puisque la réglementation constitue un élément incontournable dans la façon d'occuper le territoire et d'encadrer la production et la consommation énergétique, la Communauté maritime s'engage à revoir ses règlements, et le cas échéant, **adapter sa réglementation.**

Engagement 4 Outiller et dynamiser le milieu

Les questions concernant l'avenir de la production électrique de l'archipel, les émissions de GES de notre territoire et l'amélioration de nos pratiques énergétiques sont, par nature, fondamentales et collectives.

Afin de produire des résultats réels, la stratégie énergétique territoriale doit susciter la participation et l'engouement réel des citoyens, des organismes, des institutions et des entreprises.

Le dossier de l'avenir énergétique du territoire est une priorité pour la Communauté maritime. Celle-ci manifeste sa volonté de guider sa population et ses partenaires vers de meilleures pratiques, mais aussi celle de créer des opportunités de développement économique.

En étant en réseau fermé, l'archipel des Îles-de-la-Madeleine représente un lieu de choix pour implanter un laboratoire sur le plan de l'innovation technologique et énergétique. La position géostratégique des Îles en fait un lieu privilégié pour la mise en place de laboratoires d'essais et pour l'implantation d'installations permettant de réaliser des tests et mesures en conditions insulaires et maritimes.

La Communauté souhaite donc mettre les conditions en place pour que la collectivité participe à l'amélioration de son bilan énergétique et saisisse les opportunités de développement socioéconomiques en lien avec le secteur de l'énergie.

Il est essentiel que les citoyens se sentent interpellés. Le succès de la démarche repose sur l'implication et le désir de modifier nos habitudes de consommation. Cette stratégie encourage les initiatives individuelles et souhaite les promouvoir et les baliser.

À ce titre, la Communauté maritime s'engage à **outiller et dynamiser le milieu.**

UNE SUITE D' ACTIONS STRUCTURÉES

Afin de s'assurer que la population et les partenaires socioéconomiques s'approprient continuellement la stratégie, la Communauté maritime souhaite mettre en œuvre une suite d'actions **structurées** et **évolutives**. Pour atteindre les cibles qu'elle s'est fixées pour 2025, la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine déploiera sa stratégie en trois phases :

PHASE 1 – La mise en place [2017-2019]

Dans un premier temps, l'implantation de la stratégie énergétique est l'occasion de mettre en place les conditions idéales pour l'appropriation de celle-ci par l'ensemble des parties prenantes. Cette première phase suppose donc la cohabitation de trois types d'actions :

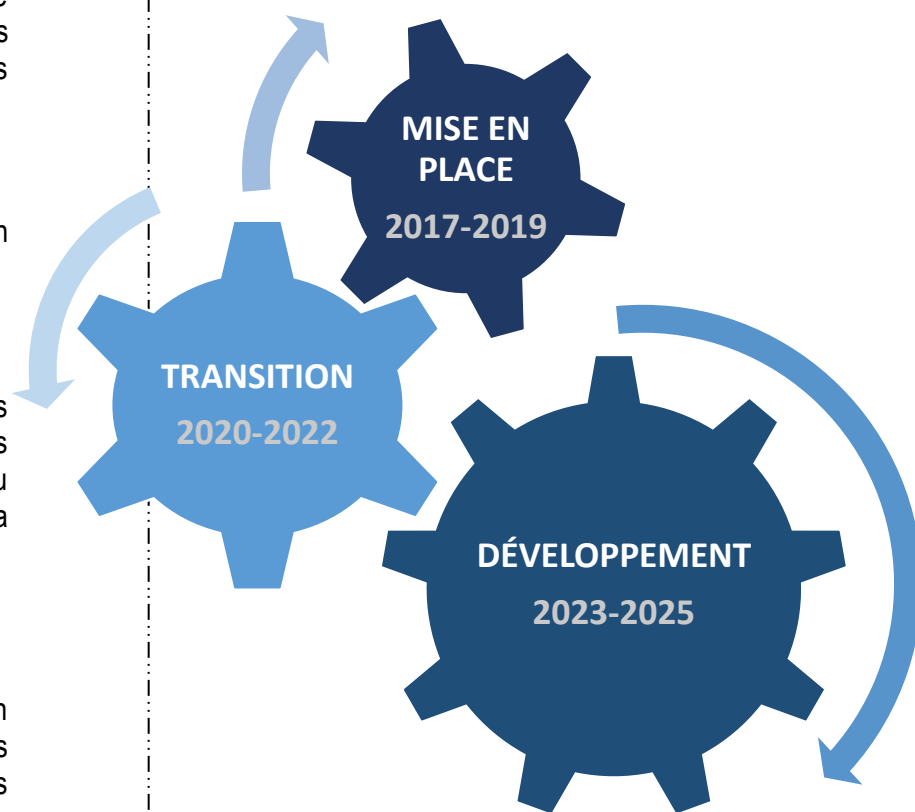
- concertation, revendication, communication, mobilisation
- organisation des ressources financières et humaines
- poursuite des mesures ciblées à court terme, dont le Plan d'action de réduction des GES 2014-2019, et la mise à jour des données

PHASE 2 – La transition [2020-2022]

Dans un deuxième temps, selon les résultats révélés par la mise à jour des bilans énergétiques du territoire et de l'institution, la Communauté maritime établira ses priorités d'action pour atteindre les cibles. Cette période correspond également au moment annoncé par Hydro-Québec pour définir les modalités de l'avenir de la production électrique aux Îles.

PHASE 3 – Le développement [2023-2025]

Une fois l'ensemble des paramètres définis concernant l'avenir de la production électrique, la phase développement pourra s'enclencher afin de saisir les opportunités de développement économique en lien avec l'énergie autant pour le développement des entreprises existantes que pour l'ouverture de nouveaux créneaux.





Des conditions de réussite

Par la stratégie énergétique des Îles-de-la-Madeleine 2017-2025, la Communauté maritime souhaite concrétiser la volonté de la collectivité de prendre en main son avenir énergétique et celle de renforcer sa capacité d'agir.

Pour ce faire, elle mettra en place des ressources financières et techniques au service de la mise en œuvre et du suivi de cette stratégie auprès de la population et des partenaires.

Les objectifs de la Communauté maritime en matière d'énergie sont alignés avec ceux privilégiés par la société d'État Hydro-Québec et par le gouvernement du Québec dans leur planification respective. Dans ce contexte, les résultats de ces efforts locaux seront liés à la volonté de ces partenaires de déployer les outils et les leviers nécessaires à l'accompagnement de la population madelinienne dans sa démarche.

Également, la mobilisation constante des citoyens, des organisations, des institutions et des entreprises du territoire demeurera une condition primordiale de la réussite de cette stratégie.

Le succès de la stratégie énergétique des Îles-de-la-Madeleine 2017-2025 repose donc sur trois grandes conditions de réussite que sont :

- ✓ L'adhésion aux objectifs et le soutien de l'ensemble des décideurs;
- ✓ La reconnaissance par le gouvernement du Québec des particularités de la situation énergétique liée à l'insularité des Îles-de-la-Madeleine;
- ✓ La mobilisation des citoyens, des partenaires et des entreprises.

DÉTAIL DES MESURES 2017-2019

Le plan d'action 2017-2019 de la stratégie énergétique est réparti selon les 4 engagements de la Communauté maritime. Le Plan d'action pour la réduction des GES 2014-2019 réalisé dans le cadre du programme Climat municipalités fait partie intégrante de celui-ci.

ACTIONS 2017-2019	PORTEURS	ÉCHÉANCIER
MAINTENIR UNE GOUVERNANCE COHÉRENTE, RESPONSABLE ET INTÉGRÉE		
Obtenir l'adhésion des décideurs aux objectifs de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine	CM, HQ, QC	2017
Former une Table avec HQ sur l'avenir énergétique du territoire	CM, HQ	2017
Analyser, avec HQ, la possibilité mettre en place un groupe de travail pour bonifier le PUEE	CM, HQ	2017
Utiliser le décret sur l'insularité afin d'inciter QC à moduler sa politique et son offre de service	CM, QC	2017
Définir les exigences minimales du milieu dans le cadre de l'appel de propositions d'Hydro-Québec	CM	2017
Créer un climat propice à une grande participation des producteurs à l'appel de proposition d'HQ	CM, HQ	2017-2018
MONTRER L'EXEMPLE		
Inscrire dans ses valeurs celles du développement durable et de l'efficacité énergétique	MÎM	2017
Élaborer un guide interne d'aide à la décision	CM	2018
Mettre en œuvre, diffuser, reconduire le Plan d'action pour la réduction des GES 2014-2017	CM	2017-2019
Réaliser des audits énergétiques dans les bâtiments municipaux	MÎM	2019
Faire du nouveau centre multisport un exemple d'efficacité énergétique	MÎM	2019
Considérer systématiquement l'option des véhicules éco-énergétiques lors du renouvellement de la flotte	MÎM	En continu
Acquérir un véhicule électrique et évaluer la possibilité de participer au projet pilote SAUVÉR 2	MÎM	2017
Revoir les procédures de travail pour limiter les déplacements	CM	2018
Effectuer un maillage avec les experts du service de l'environnement de la ville de Montréal	CM, MTL	2017
Dresser inventaire des GES de l'institution municipal aux 5 ans et mettre à jour les indicateurs	CM	2019

ACTIONS 2017-2019	PORTEURS	ÉCHÉANCIER
ADAPTER LA RÉGLEMENTATION		
Revoir le cadre réglementaire entourant l'installation des systèmes d'autoproduction domestique	MÎM	2018
Revoir le cadre réglementaire concernant le positionnement et de fenestration des bâtiments	MÎM	2018
Revoir le cadre réglementaire concernant la règle de la taille minimale des résidences	MÎM	2018
OUTILLER ET DYNAMISER LE MILIEU		
Dédier une ressource à la mise en œuvre de la stratégie énergétique	CM, HQ,	2017
Élaborer des outils et faire de la sensibilisation auprès des citoyens	CM	2017-2019
Offrir un guide et un service aux citoyens et entreprises lors de la délivrance de permis	MÎM	2018
Soutenir l'élaboration projet de bancs d'essai en énergie renouvelable en réseau autonome	CM	2017
Organiser un évènement majeur aux Îles (Sommet énergie, rencontre Municipalités efficaces)	CM	2018
Participer à l'amélioration du transport collectif (plate-forme d'autopartage, collecte matériaux)	CM	2018
Soutenir l'émergence d'une offre de services pour la valorisation des matières résiduelles	CM	2018
Réaliser une mission en milieu insulaire sur les réseaux autonomes	CM,	2018
Collaborer étroitement au projet de jumelage éolien-diésel d'Hydro-Québec	CM, HQ	En continu
Dresser un portrait énergétique du territoire aux 5 ans	CM	2019

CM = Communauté maritime / MÎM = Municipalité / HQ = Hydro-Québec / QC = Gouvernement du Québec / MTL = Ville de Montréal

DÉTAIL DES MESURES 2017-2019 (suite)

PLAN D'ACTION POUR LA RÉDUCTION DES GES 2014-2019	Échéancier	T Éq.CO/an	\$ / an
A. Secteurs des bâtiments			
A1. Remplacer tous les éclairages de type T12 par des T8	Réalisé	47,5	6 246 \$
A2. Remplacer tous les éclairages des sorties de secours par des systèmes à DEL	Réalisé	3,9	517 \$
A3. Remplacer tous les thermostats ordinaires par des thermostats électroniques	Réalisé	23,4	4 696 \$
A4. Installer des boutons presseurs dans toutes les douches des installations sportives	Réalisé	32,3	5 138 \$
A5. Convertir l'éclairage de rue aux DEL — Volet 1	Réalisé	7,9	1 582 \$
A6. Remplacement de 2 aérothermes au mazout situés dans les garages par des équipements plus efficaces	Réalisé	N/C	N/C
A7. Réaliser des mesures d'efficacité énergétique au CGMR	En cours	133,8	24 770 \$
A8. Réaliser des mesures d'efficacité énergétique dans l'ancien aréna de Cap-aux-Meules	Réalisé	4,3	809 \$
Actions de réduction envisagées à court terme (<2 ans)			
A9. Réaliser le projet des arénas	2017	213,9	35 633 \$
A10. Regrouper les services administratifs municipaux dans un unique bâtiment	Réalisé	34,4	5 046 \$
A11. Regrouper les services de mécanique et de voirie dans un unique garage	2018	80,6	18 140 \$
A12. Installer progressivement des thermostats électroniques programmables dans les bâtiments municipaux	2017-2018	17,0	3 702 \$
A13. Réaliser des audits énergétiques dans les bâtiments municipaux	2019	N/C	N/C
A14. Convertir l'éclairage de rue aux DEL – Volet 2	Réalisé	176,1	30 384 \$
A15. Réaliser des mesures d'efficacité énergétique pour l'éclairage extérieur des bâtiments	2017-2018	20,4	2 678 \$
A16. Réaliser des mesures d'efficacité énergétique pour l'éclairage extérieur des sites patrimoniaux	2017-2018	13,5	949 \$
A17. Rationaliser les compteurs électriques, notamment ceux de l'éclairage extérieur et des sites sportifs	2018	0,0	1 200 \$
Actions de réduction à mettre en œuvre à moyen terme (2 à 5 ans)			
A18. Implanter un réseau de chaleur à la biomasse résiduelle	2019	234,3	45 000 \$

PLAN D'ACTION POUR LA RÉDUCTION DES GES 2014-2019	Échéancier	T Éq.CO/an	\$ / an
A19. Revoir la vocation du bâtiment de la Pointe à Grande-Entrée	2019	22,8	3 522 \$
A20. Convertir le système d'éclairage de spectacle aux DEL	2019	3,7	488 \$
A21. S'assurer de l'extinction des équipements informatiques municipaux	2019	N/C	N/C
A22. Améliorer l'efficacité énergétique de la piscine régionale	2019	N/C	N/C
A23. Améliorer l'efficacité énergétique des systèmes de pompage de l'eau potable et des eaux usées	2019	N/C	N/C
B. Secteur des véhicules			
B1. Réduire la fréquence de collecte des matières résiduelles	Réalisé	17,9	N/C
B2. Remplacer 2 coupes-bordures par des équipements électriques	Réalisé	0,4	254 \$
B3. Choisir un véhicule plus économique pour le système de son régional	Réalisé	0,5	299 \$
B4. Continuer le remplacement progressif des gyrophares des véhicules par des gyrophares à DEL	En cours	0,7	302 \$
B5 Installation pilote d'un panneau solaire alimentant les gyrophares des véhicules affectés aux chantiers	2017	N/C	N/C
B6. Revoir les procédures de travail pour limiter les déplacements	2018	N/C	N/C
B7. Instaurer une politique de bonne utilisation des véhicules municipaux et sensibiliser les conducteurs	En cours	N/C	N/C
B8. Installation pilote d'un coupe-moteur sur un véhicule municipal	2018	0,9	534 \$
B9. Ajuster la politique d'achat des véhicules pour réduire la consommation de carburant	2018	N/C	N/C
C. Secteur de la production de l'eau potable et du traitement des eaux usées			
C1. Réviser la réglementation concernant l'utilisation de l'eau potable et sensibiliser le secteur de la construction	2017	N/C	N/C
C2. Sensibiliser les citoyens à une gestion durable de l'eau potable et promouvoir les bonnes actions	En continu	N/C	N/C
D. Secteur du transport			
D1. Entreprendre le pavage des accotements de certains tronçons pour favoriser le transport actif	En continu	N/C	N/C
D2. Promouvoir les modes de transports écoresponsables, dont le transport en commun	En continu	N/C	N/C
D3. Sensibiliser la population contre la marche au ralenti des véhicules	En continu	N/C	N/C
D4. Favoriser l'implantation à l'intérieur des périmètres d'urbanisme existants	En continu	N/C	N/C
E. Secteur des matières résiduelles			
E1. Ajouter une politique écoresponsable aux contrats de location des salles municipales	2019	N/C	N/C

PLAN D'ACTION POUR LA RÉDUCTION DES GES 2014-2019	Échéancier	T Éq.CO/an	\$ / an
E2. Poursuivre les installations d'équipements de tri dans les lieux publics extérieurs	En continu	N/C	N/C
E3. Poursuivre la sensibilisation au compostage et au recyclage auprès des citoyens et des ICI	En continu	N/C	
E4. Continuer à rechercher et tester des solutions de valorisation locales des matières résiduelles dans un objectif d'implantation	En continu	N/C	N/C
F. Autres mesures			
F1. Rédiger et adopter une stratégie énergétique des Îles-de-la-Madeleine	2017	N/C	N/C
F2. Élaborer et mettre en œuvre une première politique environnementale	2017	N/C	N/C
F3. Revoir le cadre réglementaire entourant l'installation des petits systèmes de production d'énergies renouvelables	2018	N/C	N/C
F4. Agir sur l'éclairage extérieur, son efficacité énergétique et la pollution lumineuse qu'il engendre	2018	N/C	N/C
F5. Concevoir un guide de la rénovation et de la construction écoresponsable à l'usage des citoyens	2018	N/C	N/C
F6. Poursuivre les campagnes de plantation d'arbres sur le territoire	En continu	N/C	N/C
F7. S'associer étroitement au projet de jumelage éolien-diésel d'Hydro-Québec	En continu	N/C	N/C
F8. Documenter, suivre et anticiper les changements climatiques	En continu	N/C	N/C
F9. Refaire l'inventaire des émissions de GES de l'Agglomération et adopter un nouveau plan d'action d'ici 2019	2019	N/C	N/C